



ACCÈS EN FORMATION CONTINUE (Formation pour adulte)

Organisation de la formation

Durée : 2 ans

- 400H en centre de formation, dont un tiers de pratique avec les chevaux (10 UE de 40 heures)
- 300H en stage. Le stagiaire doit rechercher lui-même son lieu de stage.

Chaque unité d'enseignement (UE) est de 40 heures. Celles-ci sont réparties en 25 heures de théorie et 15 heures de travaux dirigés et travaux pratiques. Le rythme des regroupements est en moyenne d'une semaine tous les deux mois.

Les heures de stage sont réalisées à la convenance du stagiaire et de son maître de stage. Elles doivent être effectuées avant la fin de formation, et sont soumises à convention.

Conditions d'admission :

- Avoir une expérience professionnelle de 3 ans minimum tous champs confondus
- Avoir le baccalauréat
- Avoir une expérience avec le cheval (niveau Galop 4)
- Maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit.

La sélection se fait sur dossier, candidature à retirer au secrétariat de la Fédération Nationale Handi Cheval*

*Centre référencé au DATADOCK
<https://www.data-dock.fr>

Evaluations

Chaque UE fait l'objet d'une évaluation théorique et/ou pratique :

- Contrôles de connaissances
- Mise en place de séquences d'équicie individuelles et de groupes
- Mise en place d'une situation d'apprentissage avec un cheval

Le stagiaire devra également produire des écrits :

- Étude de cas
- Projet
- Rapport de stage
- Mémoire-projet

Attention ! (Après validation du dossier de candidature)

Les personnes n'ayant pas ou peu d'expérience dans le domaine de l'équicie doivent réaliser **avant l'entrée en formation** un pré-stage de 150 heures (80h en centre équestre pratiquant l'accompagnement de publics en situation de handicap et 70h dans une structure médico-sociale).

ACCÈS EN FORMATION INITIALE

Organisation de la formation

Durée : 3 ans

- 1650H en centre de formation, dont un tiers de pratique avec les chevaux (cours d'équitation compris)
- 1925H en stage.

Les stages sont répartis tout au long des trois années de formation. Ils sont d'une durée moyenne de trois semaines et doivent être pratiqués dans des structures variées (médico-social, centre équestre, élevage...). L'étudiant sera affecté à des lieux de stage définis la première année, puis recherchera ses stages pour les deuxième et troisième années.

Evaluations

Evaluations régulières tout au long de la formation.

Les étudiants devront en outre :

- produire et présenter oralement des rapports de stage
- rédiger un mémoire-projet en fin de formation
- réaliser des séances d'équicie individuelles ou de groupes
- avoir le niveau Galop 6 sur le plat.

Coût de la formation et aspects pratiques

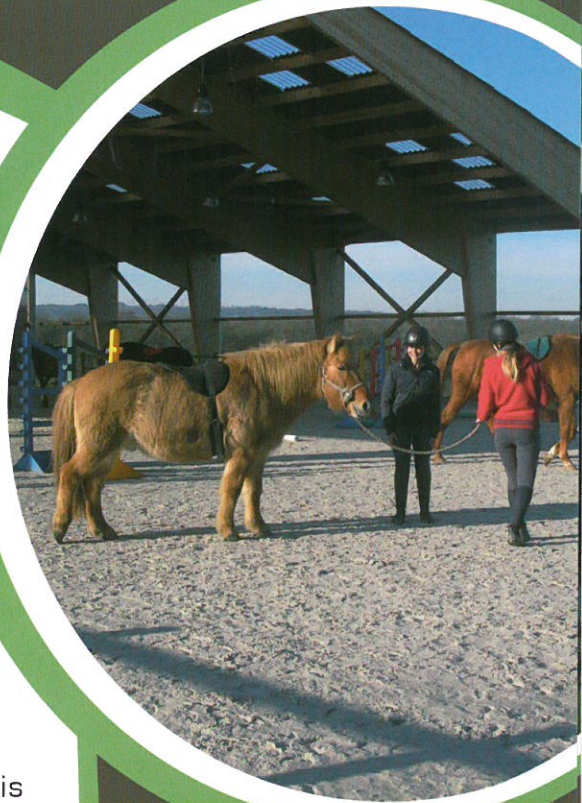
6 600€ par an soit 19 800€ pour le cursus entier

Ces frais de scolarité comprennent :

- les enseignements théoriques et pratiques
- la licence FFE
- les contenus pédagogiques sur supports numériques
- le suivi personnalisé des étudiants, y compris en périodes de stages en dehors du centre de formation.

Ni restauration, ni hébergement sur place.

Prévoir un mode de locomotion, aucun transport en commun n'étant disponible sur site.



Conditions d'admission :

- Être majeur
- Avoir satisfait aux épreuves du baccalauréat
- Avoir une expérience avec le cheval (niveau Galop 4)
- Maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit

Épreuves de sélection écrites et entretien individuel

Prochaines sélections :
19 Avril 2018

Entrée en formation :
03 Septembre 2018

Portes ouvertes :
Samedi 17 Mars 2018

ACCÈS EN VAE

(Validation des Acquis d'Expérience)

Conditions d'admission

La VAE est accessible à toutes personnes, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, ayant au moins un an d'expérience professionnelle salariée, non salariée et/ou bénévole (syndicale, associative) et/ou volontaire. Pour postuler à une VAE il faut cependant avoir exercé une ou plusieurs activités pendant au moins un an (durée totale d'activité cumulée en équivalent temps plein) en rapport avec le titre d'équicien.

Attention : ne sont pas pris en compte : les périodes de formation initiale ou continue, les stages et les périodes de formation en milieu professionnel effectués pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre, les activités exercées à titre personnel ou familial hors de structures associatives.

Organisation et évaluation de la VAE

Dépôt d'un «livret 1», justifiant des 1 an d'expérience en rapport avec le métier d'équicien.

Dans les deux mois qui suivent votre dépôt, vous recevez une décision de recevabilité ou de rejet.

Si votre demande est déclarée recevable, nous vous adressons un «Livret 2». Le livret 2 présente les principales activités et les tâches exercées par le candidat. Il met en évidence :

- Le contexte de travail,
- Les activités et tâches réalisées,
- Les outils utilisés
- L'étendue des responsabilités exercées.

Ce livret 2 est à retourner dans les trois années suivant la recevabilité de la partie 1.

Lorsque votre dossier est complet, vous êtes convoqué devant un jury pour un entretien final. Les comités de recevabilité ont lieu une fois par an.



Aspects pratiques :

Deux possibilités pour passer la VAE :

En candidat libre :

- un seul regroupement de 4 heures au Centre de Formation
- présentation devant le jury

Avec accompagnement et suivi pédagogique :

- deux regroupements de 4 heures au Centre de Formation
- 16h d'accompagnement pédagogique via skype
- Présentation devant le jury